

*"9^{ème} Rencontre d'Arboriculture
de Seine-et-Marne"*

Arbres et citoyens

Communiquer pour mieux gérer



Jeudi 20 décembre 2001

*Le Millénaire
Savigny-le-Temple (77)*



PROGRAMME

Jeudi 20 décembre 2001
Le Millénaire - Savigny-le-Temple (77)

- 8 h 30** **Accueil des participants**
- 9 h 00** **Ouverture et présentation de la rencontre**
*Jean-Louis MOUTON, Maire de Savigny-le-Temple, Conseiller Général et
Dominique SATLAT, Président du CAUE 77*
- 9 h 10** **Elaborer une stratégie de communication**
Hervé GUILLAUME, Consultant - agence de communication Attention Consultants (Paris)
- 9 h 55** **La concertation avec les habitants**
*Nathalie CADIOU, spécialiste du paysage perçu et de la concertation Atelier CEPAGE
(Ivry-sur-Seine)*
- 10 h 40** **Pause**
- 11 h 00** **La concertation à Savigny-le-Temple - Les Groupes d'Habitants Volontaires**
*Daniel COATTRIEUX, maire adjoint, vice-président du SAN délégué à l'urbanisme
Jean-Pierre TABUTEAU, directeur des services techniques*
- 11 h 45** **La communication du "Grand Lyon"**
Frédéric SEGUR, responsable de l'unité "Arbres et paysages" de la communauté urbaine de Lyon
- 12 h 30** **Déjeuner**
- 14 h 00** **La Charte Européenne de l'arbre
d'agrément**
Yaël HADDAD, coordinatrice nationale de la Société Française d'Arboriculture
- 14 h 30** **La communication de la ville de Nantes**
Jacques SOIGNON, Directeur du service espaces verts de la ville de Nantes
- 15 h 15** **Table ronde**
animée par Corinne BOURGERY, Ingénieur agronome CITARE (Montélimar) avec :
- Nathalie CADIOU
- Daniel COATTRIEUX
- Catherine CHAUFFOUR
- Hervé GUILLAUME
- Frédéric SEGUR
- Jacques SOIGNON
- 17 h 30** **Conclusion et fin de la rencontre**

ÉLABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

De quel arbre parle t-on ? de l'arbre de la forêt, de l'arbre dans la ville ou de l'arbre symbole.

- Arbre de la forêt : Le champ de la communication est restreint
 - Valorisation d'un patrimoine forestier
 - Prévention sur les risques divers (incendie)
- Arbre de la ville : le champ de la communication s'élargit
Arbre > Végétal > espace public urbain
 - Une communication sur du **vivant** dans un **espace de vie**
 - Ces deux éléments déterminent la stratégie de communication
- Arbre symbole
Forte image symbolique de l'arbre
 - Ginkgo, chêne, (pomme)

1- La communication sur l'espace public

1-1 Pourquoi communiquer ?

- Espace public/ espace fréquenté par du public / espace sur lequel s'exercent des usages / espace de quotidienneté pour des usagers
 - C'est un espace sensible à toute transformation qui doit s'accompagner d'une communication :
 - permanente et adaptée pour répondre au renouvellement des usagers
 - phasée : c'est la communication de projet

1-2 Une communication adaptée au phasage du projet

- La phase d'étude
 - Communication d'information préalable, ou de concertation (exposition sur site, réunion publique, journal municipal)
- Le déroulement du chantier
 - Signalétique avec une vocation d'information pédagogique (Dire ce qui se fait, qui fait quoi, quelles sont les contraintes, combien de temps ça va durer)
- La livraison du projet
 - La communication de signature
 - C'est une phase de valorisation politique mais elle doit servir également les services opérationnels (journal municipal, presse locale, presse nationale)

2- La communication autour du vivant

2-1 Les spécificités du vivant (végétal / animal)

- Domaine fragile, sensible, évolutif
- Domaine qui peut générer des réactions « affectives »

2-2 Une communication adaptée

- Prévenir les réactions affectives
- Repositionner dans le contexte

La communication doit permettre d'anticiper pour éviter le blocage, le conflit

- Il est important d'identifier les opposants potentiels et les amener dans la concertation : « prendre du temps avant pour éviter d'en perdre pendant et après ».

3- Les outils de la communication de projet

3-1 Supports

- Matériel pédagogique,
 - Exposition sur site,
 - plaquette,
 - journal municipal,
 - signalétique de chantier...
- Relation avec la presse
 - Locale, nationale, spécialisée

3-2 Formation / Animation

- Revalorisation du métier de jardinier
- Réappropriation du projet par les jardiniers

3-3 L'évènementiel

- Créer des temps forts dans la genèse du projet
 - Animation avec les écoles
 - Fêtes sur site

Hervé GUILLAUME, Consultant, agence de communication Attention Consultants

société
française



d'arboriculture

L'ORIGINE DE LA CHARTE EUROPEENNE

La charte Européenne de l'arbre d'agrément a été élaborée par la Société Française d'Arboriculture et ses collègues européens lors du deuxième congrès européen d'arboriculture organisé en septembre 1995 à Versailles, sur le thème « l'arbre dans tous ses états, diagnostic et tailles architecturées ».

La signature de ce texte se voulait :

- un engagement qui fixe les responsabilités de l'ensemble des acteurs de l'arboriculture, professionnels de tous les métiers
- un témoignage de la volonté de la SFA de fédérer l'ensemble de la filière de l'arbre d'ornement.

LES PAYS CO-SIGNATAIRES (29 SEPTEMBRE 1995)

- Société Française d'Arboriculture (chapitre ISA français)
- Chapitre ISA du Royaume Uni et de l'Irlande
- Chapitre ISA de l'Allemagne et de l'Autriche
- Chapitre ISA Italien
- Norsk Trepleieforum (chapitre norvégien)
- Dansk Treplejeforening (chapitre danois)
- Association espagnole d'Arboriculture
- Conseil Européen d'Arboriculture

LE CONTENU

CHARTÉ EUROPEENNE DE L'ARBRE D'AGREMENT

Préambule

La présente Charte a pour objet de régir les principaux rapports entre l'homme et l'arbre d'agrément.

Article 1

L'arbre est un être vivant il naît, s'épanouit et meurt. Cependant son existence n'est pas à la mesure de l'échelle humaine et peut s'étendre sur plusieurs siècles.

Article 2

Au regard de l'arbre, l'homme distingue généralement

- l'arbre de la forêt qui produit le bois et lui permet de s'abriter, d'embellir et d'améliorer son confort.
- l'arbre fruitier qui le nourrit.
- l'arbre d'agrément qui, par ses nombreuses fonctions, joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des milieux ruraux et de la ville. Il accompagne le paysage urbain et contribue au bien-être du citoyen.



société française d'arboriculture
[Dupuis de l'International Society of Arboriculture]

26780 Châteauneuf du Rhône - BP 15
Tél. : 04 75 90 81 49 - Fax : 04 75 90 81 85

Association loi 1901 - Siège social : S.N. La Pierre
SIRET 391 235 139 00018 - APE 748 J

Article 3

Les arbres d'agrément, porteurs d'histoires et de symboles, sont les témoins de l'évolution des sociétés humaines. Ils constituent un patrimoine vivant que nous avons reçu, que nous devons maintenir et embellir pour le transmettre.

La pérennité de tels patrimoines, tenant compte de la diversité des situations d'ordre écologique ou culturel, ne peut être garantie que par l'élaboration de programmes complets comprenant l'information de la population, le développement de la recherche, et toutes les actions de conception, de gestion, d'entretien et d'enrichissement de ces plantations, dans un souci constant de qualité.

Les édiles, qui sont les garants de cette pérennité et de la transmission de ce patrimoine, doivent encourager l'élaboration de tels programmes à long terme et veiller à leur mise en œuvre.

Article 4

La connaissance scientifique de l'arbre commence à se développer mais demeure embryonnaire.

Les progrès de la science en ce domaine nécessitent des moyens techniques, financiers et humains qui doivent être pris en compte par des institutions publiques ou privées, soutenues par les communautés nationales, européennes et internationales.

Article 5

L'arbre d'agrément est soumis à des contraintes spécifiques qui impliquent de lui prodiguer des soins particuliers afin de le maintenir dans un état satisfaisant et d'assurer la sécurité des usagers.

L'organisation et la réalisation de ces travaux sont porteurs d'une activité économique créatrice d'emplois et de richesses, qu'il y a lieu de soutenir.

Article 6

Les compétences requises pour une gestion dynamique d'un tel patrimoine demandent des formations spécifiques à tous les niveaux de la conception, de la décision et de l'intervention.

L'harmonisation de ces formations doit être réalisée au sein de la Communauté européenne en tenant compte des singularités culturelles.

Article 7

La conduite des arbres relève des pratiques de l'arboriculture ornementale.

Une même volonté d'échange et de coopération doit animer les praticiens afin de faire progresser les méthodes et techniques pour atteindre un même niveau de compétence dans tous les pays de la Communauté européenne.

Article 8

L'information du public doit être soutenue par un constant souci d'éducation aussi bien de l'enfant à l'école que de l'adulte et de la famille en tous lieux. Cette sensibilisation doit permettre aux citoyens de découvrir les arbres et de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine.

J'accepte les termes de cette charte européenne de l'arbre d'agrément et je m'engage à la mettre en application.

Le.....à

Le signataire

le président de la SFA

Pour être signataire, il faut faire acte de candidature auprès de la SFA, en constituant un dossier qui présente les actions de la ville en faveur du patrimoine arboré. Un groupe de membres de l'association composé de représentants des métiers de l'arboriculture ornementale examine le dossier.

La signature est l'occasion pour la collectivité de mener une campagne de sensibilisation auprès des professionnels et du grand public.

LES COLLECTIVITES SIGNATAIRES DEPUIS 1995

- Villeneuve d'Ascq
- Sorgues
- Vierzon
- Bourges
- Nantes
- Arles
- Département du Val de Marne
- Lille
- Bordeaux
- Le Grand Lyon (Communauté urbaine)

quelques exemples

Villeneuve d'Ascq

La copie de la charte européenne est envoyée à tous les bailleurs ou les sociétés ne respectant pas les arbres dans la ville. Souvent le service technique est ensuite contacté pour les chantiers suivants pour lesquels, par exemple, il devient un partenaire « conseiller » pour les travaux concernant les arbres (notamment les tailles).

Le Grand Lyon

La signature de la charte européenne a été inscrite dans la charte de la communauté urbaine comme l'une des actions futures de la collectivité en faveur des arbres. Elle est présentée comme un moyen de développer des actions de partenariat dans ce domaine avec des homologues européens.

Lille

La signature de la charte a eu lieu la veille de l'ouverture des Rencontres Nationales d'Arboriculture Ornementale 2001, qui se sont tenues du 29 septembre au 2 octobre à Lille et Villeneuve d'Ascq.

Elle a été présentée par l'adjoint au maire chargé de l'environnement comme un engagement fort, au delà du simple geste symbolique. Elle servira de support à toutes les futures actions de la ville en faveur du patrimoine arboré et de point d'appui pour l'élaboration de la politique de gestion des arbres de la ville, avec un constant souci de qualité, d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

LES ACTIONS FUTURES DE LA SFA POUR LA CHARTE EUROPEENNE

La SFA souhaite développer plusieurs types d'actions en faveur de cette Charte Européenne

- Proposer aux collectivités adhérentes de la SFA qui n'ont pas encore signé la charte de le faire, prolongeant ainsi leur engagement aux côtés de l'association en faveur des arbres
- Faire connaître aux autres collectivités cette charte et les aider par le biais du réseau de la SFA à développer leurs actions autour de leur patrimoine arboré
- Développer les contacts avec les autres villes européennes soucieuses de la gestion de leur patrimoine arboré

L'ARBRE et la COMMUNICATION

◆ Les Enjeux : "Pourquoi communiquer ?"

• Arbre écrin ou Arbre écran ?

L'Arbre élément naturel essentiel de la composition du paysage urbain, fait aussi l'objet de controverses. Souvent dernier rempart contre la densification urbaine, il apporte souvent la présence vivante indispensable à chaque aménagement et participe au bien être du citoyen. Parfois pourtant, il se révèle mal adapté : trop à l'étroit, il est l'envahisseur, et dans certains projets, il peut masquer des perspectives.

• Arbre purificateur ou Arbre pollueur ?

L'Arbre possède de nombreuses vertus, il assainit l'atmosphère urbaine, fixe poussières et particules, apaise les tensions. A l'inverse, dans certains cas, il provoque des allergies, souille ou déforme les chaussées, reçoit des traitements phytosanitaires plus ou moins polluants.

• Arbre protecteur ou Arbre destructeur ?

L'Arbre dispense une ombre bienfaisante, et parfois une floraison embaumante, il évoque la force et la longévité, et à ce titre devient presque éternel... Mais il est aussi source de danger, chaque tempête nous le rappelle.

◆ Le Plan de communication : "Quelle stratégie ?"

• La Charte de l'Arbre

La politique de l'Arbre en ville doit se référer à un document validé au plus haut niveau. C'est pourquoi les chartes de l'Arbre se sont beaucoup développées, elles sont l'occasion de proposer un véritable projet de connaissance, de protection et de développement du patrimoine arboré, c'est également un moment fort de communication dans la ville.

• Concertation et conviction

Chaque nouveau projet ou chaque projet de renouvellement de plantations doit être étudié, préparé et communiqué.

Les phases de concertation ou d'information sont des moments essentiels d'acceptation du projet. Des outils d'aide à la décision doivent aider l'aménageur, que ce soit pour établir les diagnostics ou pour simuler des propositions.

Les services des Espaces verts doivent être crédibles car ils sont les protecteurs de l'arbre en ville. A ce titre, leur comportement doit être au dessus de tout soupçon, ceci peut justifier des efforts très importants (transplantations, mesures de protection spectaculaires etc...)

• Partenariat et participation

Il est important d'associer les écoles, les associations, les habitants aux projets de plantation. Depuis les premières journées de l'Arbre dans les années 1970, de nouvelles initiatives ont vu le jour : Forêts des enfants, Arbres de Noël ou Arbre de mai etc...

D'autres formes participatives permettent d'aborder le thème de l'arbre : expositions thématiques, circuits découvertes, rallye, animations dans les arbres, fêtes des plantes etc...

• La promotion de l'Arbre

On constate aujourd'hui un engouement certain du public pour l'arbre, après la tempête de 1999 la sensibilité des médias est exacerbée. Les projets à vocation touristique sont nombreux, de grands arboretums investissent et se restructurent (LES BARRES, ANGERS etc...). Certaines communes communiquent largement sur ce thème et deviennent des étapes touristiques (MELLE et ses collections du C.C.V.S., NANTES et ses magnolias, ALLOUVILLE et son chêne millénaire etc...).

A l'instar du grand prix de fleurissement, le grand prix national de l'Arbre organisé par le ministère du tourisme est redynamisé et devient une distinction très prisée par les villes (ANGERS et AUCH en 2000, ECULLY et TOULOUSE en 1999).

Jacques SOIGNON, Directeur du service espaces-verts de la ville de Nantes